

Mairie de Recques-sur-Hem

75 rue de la Chapelle

☎ 03.21.35.60.53 – Fax 03.21.85.50.73

e-mail : mairie.recques@orange.fr

Rédaction : B. Vandebavière, D. Robe, B. Coupigny, G. Louguet

Horaires d'Ouverture du secrétariat mairie :

Lundi
14 h à 16 h

Mardi
17 h à 19 h

Jeudi
14 h à 16 h

Vendredi
14 h à 16 h

RÉUNION DE CONSEIL DU 20 JUIN 2014

Excusés : B. Vandebavière, N. Bastien et D. Henquez qui ont respectivement donné pouvoir à G. Louguet, D. Robe et S. Bouffart. Secrétaire de séance : D Dutertre

CONTRIBUTION À LA SCOLARITÉ D'UN ENFANT :

Un enfant en famille d'accueil dans notre commune est inscrit dans une section spécialisée, unique dans le secteur. La commune d'Audruicq nous réclame une participation de 650 € pour les frais de scolarité. Compte tenu qu'il n'a habité Recques que 2 trimestres et en l'absence de toute réponse du Conseil général, cette demande est rejetée.

PARTICIPATION AU CENTRE AÉRÉ DE MUNCQ-NIEURLET.

Les maires de Polincove, Muncq-Nieurlet et Recques ont accepté la proposition de M Damien Hantute de faire fonctionner à Muncq Nieurlet ce centre aéré comme par le passé à la différence qu'il sera maintenant géré par la Ligue de l'Enseignement, Fédération du Nord. Il est demandé aux communes d'accepter de partager les dépenses non couvertes par les familles et les subventions CAF. Le conseil donne un avis favorable.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le conseil envisage en 2015 de remplacer les fenêtres et les portes pour l'ensemble du groupe scolaire (classes et logements compris). M le Maire propose au Conseil de solliciter au moment adéquat des subventions auprès du département (FARDA), de notre représentante à l'Assemblée Nationale et de l'Etat (DETR). Le Conseil donne son assentiment pour solliciter ces aides.

REPAS DES AÎNÉS.

Après discussion, le Conseil décide de maintenir seulement les bons d'achats qu'aux personnes absentes pour raison d'âge, de handicap, de maladie ou de deuil récent et après avis du CCAS.

VENTE DE BOIS AU TERRAIN DE FOOTBALL.

M le Maire donne lecture des devis proposés pour l'abattage des peupliers au stade. A l'unanimité, la proposition d'Adri Compost est acceptée. L'entreprise abattra, achètera les arbres coupés et versera à la commune : 1500 €. Cette opération sera réalisée pendant la trêve d'été. A charge pour la commune d'enlever l'éclairage, les clôtures et les filets pour faciliter l'opération. Nous nous excusons d'avance auprès des riverains de la gêne sonore qu'elle engendrera.

CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Une somme de 472 € n'a pu être recouvrée par M le Percepteur pour une location du logement communal. Le conseil en prend acte.

DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Les services de la Sous-Préfecture demandent au Conseil de reformuler avec plus de précision, les alinéas 17 et 21 des délégations accordées à M le Maire lors du dernier conseil. Le conseil en prend acte et les corrige.

QUESTIONS DIVERSES

Les personnes titulaires retenues par le Centre des Impôts pour composer la commission sont :

B. Vandembavière, D. Dutertre, G. Douilly, D.Robe, JP Boutoille et Michel Vernalde

Stage de certification phytosanitaire proposé à M Damien Denis. Coût : 232 €.

Rythmes scolaires : 65 heures de Travaux d'Activités Périscolaires seront proposées gratuitement au cours de la prochaine année scolaire aux enfants volontaires de Recques, le mardi et le vendredi soir. Une convention qui précise le cadre de ces activités devra être acceptée par les parents. Elles seront animées par nos 2 employées municipales et par des membres d'associations communales solidaires. Les fonds d'amorçage versés par l'Etat seront utilisés pour le financement.

Garderie scolaire. Suite à la réforme de la durée des journées scolaires, l'expérimentation de la garderie est prolongée d'un an.

Ecole de Musique. M le Maire donne des précisions au Conseil sur la manière envisagée par Rémi Liéven de fonder une école de musique associative financée par plusieurs communes environnantes. Des rencontres intercommunales devront être organisées pour écrire la convention de partenariat

Référent Accessibilité à la C.C.R.A. N. Bastien a été désignée pour représenter la commune.

Achat d'équipements collectifs pour la cuisine de la salle des fêtes (lave-vaisselle, plan de travail, lavabo). Avis favorable.

La subvention au forain amenant ses ménages pour animer la ducasse est portée à 1000 €.

Travaux réalisés : réparation de la toiture de l'église, rejointoiement, curage de fossés, pose de bancs, de 2 lampadaires et d'un panneau de basket face à la mairie.

Travaux qui seront réalisés cet été : remise en état des plafonds des couloirs de nos écoles, revêtement de la rue de la Druèze, et drainage des eaux de ruissellement juste après le pont pour aller vers Muncq.

Aménagement du terrain compris entre le cimetière et la Hem

M le Maire présente le projet proposé par le Parc Régional. Création d'un merlon et de 2 bassins de profondeurs différentes pour retenir les eaux qui s'y accumulent de temps à autre. Le conseil demande un délai de réflexion.

Rédaction d'une charte pour l'utilisation des dépôts communaux. M Le Maire demande à la commission de voirie d'élaborer un règlement pour limiter les utilisations abusives.

Conformément à notre engagement seront désormais ajoutées des informations émanant de la CCRA, du SYMVAHEM qui concernent la vie de notre village.

CCRA

Commissions :	Président	Pour Recques
Travaux	C Bocquelet	G Louguet
Développement économique et touristique	O Majewicz	B Vandembavière
Culture Sport, vie associative	D Pourre	
Environnement, Déchets ménagers	F Coppin	
Urbanisme, PLUi	D Tacquet	G Louguet
Affaires Agricoles, gestion des eaux, Symvahem	J Renault	G Louguet et B Vandembavière
CCIAS	A Montuy	N Bastien
Appel d'offres	N Chevalier	G Louguet

B. Vandebavière a été élu membre du bureau de la CCRA. Le bureau prépare les conseils communautaires
G. Louguet siègera au conseil des maires pour les orientations intercommunales.

Les budgets de la CCRA

La CCRA compte 3 budgets, l'un pour les ordures ménagères, un autre pour le SPANC (assainissement non collectif) et le dernier qui lui est propre :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Ordures ménagères	3 431 750	106 000
SPANC	107 503	0
CCRA	3 640 572	3 094 199,78

A titre de comparaison, notre budget communal voté en avril dernier totalisait 397 000 € en fonctionnement et 113 000 € en investissement.

Ordures ménagères

Suite au départ de plusieurs communes du périmètre du SEVADEC et à l'augmentation du taux de la TVA, la redevance pour enlèvement des déchets ménagers passera à 95 € par an et par personne. Soit une augmentation de 5 €.

Le PLUi, Plan Local d'urbanisme intercommunal.

Il est en cours d'élaboration, actuellement dans sa phase environnementale.

Les 13 communes rurales devront se partager pour les 15 années à venir 727 nouveaux logements autorisés par le SCOT dont la consommation en sol ne devra pas dépasser 48 hectares.

A compter de janvier 2015, les dossiers d'instruction des permis d'aménager cesseront d'être gratuits et ne seront plus instruits par la DDTM

SYMVAHEM

Nouveau président : José Bouffart, maire d'Audrehem, T. Rouzé, de Polincove est l'un des 3 vice-présidents.

La destruction des barrages de Polincove et de Recques

Ils sont programmés pour 2015. A Recques, au niveau du barrage, la rivière retrouvera son lit ancien et le lit actuel sera rebouché. G. Louguet a demandé s'il ne valait pas mieux utiliser ce bras comme petit bassin d'expansion de crue.

Suite à plusieurs litiges, il est bon de rappeler une nouvelle fois quelques réglementations à respecter et surtout de préconiser le dialogue entre voisins. Lex dura sed lex : « La loi est dure mais c'est la loi »

Obligations :

Elagage des arbres et taille des haies avec ramassage des coupes.

Entretien des caniveaux

Déneigement des trottoirs

Echardonnage

Construction : nécessité absolue de solliciter une autorisation auprès de la DDTM.

Réglementations à respecter

Nuisances sonores (pétards, chien, basse-cour, fête, musique la nuit, utilisation de quads, de motos et autres outils bruyants)

Brûler des détritux, des végétaux...

Interdictions

Utilisation du domaine public pour dépôt de fumier, de gravas, de verre etc.

POURQUOI LA BAIGNADE EST-ELLE INTERDITE DANS LA HEM A RECQUES ?

Nous voulons que vous sachiez les 4 raisons pour lesquelles la baignade est interdite dans la Hem tout au long de son parcours dans notre commune :

- 1) A côté d'îlots de pierres se trouvent parfois des fosses profondes pouvant surprendre.
- 2) En amont du moulin, il existe des pieux en bois très pointus plantés en bordure de la rivière mais ne sont guère visibles.
- 3) Les rives sont occupées ici et là par des rats musqués, qui peuvent se montrer agressifs et qui surtout véhiculent une terrible maladie : la leptospirose.
- 4) Nous n'avons pas les moyens financiers de salarier un surveillant.

Informez-en ceux qui vous entourent et qui vous sont chers.

COUPURE DE COURANT POUR TRAVAUX

ERDF nous informe qu'il a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité.

Horaires des coupures : MERCREDI 16 JUILLET entre 8 heures et 17 heures.

Quartiers concernés : Rue du Plouy (n°5), Rue de Zouafques, Rue Marivoort (n°1 et 3), Rue de la Druèze (n°175, 845, 50, 60, 80, 100, 140, 200), Neuves Rues (n°1, 2 et 3), Route de Gravelines (n°14).

Cantine et Garderie :

Nous vous informons que les tickets de cantine **n'ont pas de date de validité**. S'il vous en reste, vous pouvez les utiliser à la rentrée de septembre.

Nous en profitons également pour vous rappeler, **comme à chaque vacances**, qu'il n'y aura pas de vente de tickets cantine, ni de carte garderie.

Les tickets et cartes seront vendus jusqu'au vendredi 4 juillet 2014 et à partir du mardi 2 septembre 2014.

Ouverture Mairie à partir du mardi 7 juillet :

Le mardi de 16 h à 19 h

(Reprise des horaires habituels à partir du mardi 2 septembre)

Ouverture de la Médiathèque pendant les grandes vacances :

Le samedi de 14 h 30 à 16 h

Le Dimanche de 11 h à 12 h

(Reprise des horaires habituels à partir du mardi 2 septembre)